

### **Conseil national de recherches du Canada**

Des postes d'attachés de recherche en science et en génie sont offerts dans les laboratoires du Conseil national de recherches énumérés ci-dessous:

- Laboratoire régional de l'Atlantique
- Division des sciences biologiques
- Laboratoire régional des Prairies
- Division des recherches en bâtiment
- Division de génie électrique
- Institut de génie des matériaux
- Division de génie mécanique
- Établissement aéronautique national
- Division de chimie
- Division de physique
- Institut Herzberg d'astrophysique

Le Conseil national de recherches du Canada offre des postes d'attachés de recherche dans ses laboratoires. Ces postes visent à offrir aux jeunes scientifiques et ingénieurs d'avenir la possibilité de se pencher sur des problèmes présentant un défi dans des domaines qui intéressent le CNRC, grâce à un stage, habituellement à un niveau post-doctoral, leur permettant de faire progresser leur carrière en recherche. Sur les 160 postes existant actuellement, nous prévoyons qu'il y en aura environ 50 à pourvoir cette année.

Le candidat doit détenir au moins un doctorat ès Sciences (Ph.D.), ou

une maîtrise dans un des domaines du génie, ou être sur le point d'obtenir un de ces diplômes avant de se voir accorder le poste. La sélection des candidats, qui sera faite par concours, et le prolongement éventuel de la période d'emploi seront surtout fonction de la capacité démontrée du candidat à effectuer des travaux de recherche originaux et de grande qualité dans le domaine choisi.

Les postes sont accessibles aux ressortissants de tous les pays, même si la préférence est accordée aux citoyens canadiens. Le fait d'être accepté ne confère pas automatiquement le statut d'immigrant reçu au Canada. Nous suggérons aux étrangers qui ne sont pas immigrants reçus et qui se verront offrir un poste de demander le statut de non-immigrant (c'est-à-dire un statut temporaire) et un permis de travail. Les intéressés peuvent obtenir des renseignements plus complets sur les conditions d'admission au Canada en s'adressant au Bureau de l'Immigration canadienne dans leur pays respectif.

Les candidats choisis seront affectés au Conseil national de recherches pour une période déterminée. Ils se verront offrir les mêmes salaires et avantages dont jouissent présentement les membres permanents du personnel. Les salaires, calculés d'après l'expérience,